

## Bilan de l'Assemblée générale du FSC pour l'ATIBT et ses membres : une expérience éclairante, une communication constructive et une motion adoptée



Chers membres,

Il y a deux semaines, une délégation de l'équipe ATIBT, accompagnée d'un certain nombre de représentants d'entreprises certifiées FSC dans le bassin du Congo, membres de l'ATIBT, ont assisté à l'Assemblée générale du FSC à Vancouver, au Canada.

Cet événement triennal réunit les trois chambres du FSC : économique, environnementale et sociale, qui sont réparties entre le nord et le sud. L'ATIBT est membre de la chambre économique nord.

### Une expérience éclairante

Pour beaucoup d'entre nous, c'était la première participation à une telle Assemblée générale et je ne pense pas exagérer en affirmant que c'était une expérience véritablement éclairante et précieuse pour comprendre le fonctionnement de cette organisation.

Environ 750 participants venus de tous les coins du monde, chacun avec son propre agenda et ses propres intérêts à défendre. Vous pouvez déposer des motions pour changer les règles existantes ou les nouvelles initiatives qui doivent être mises en œuvre par le conseil d'administration et le comité exécutif du FSC, motions en faveur desquelles vous allez rechercher le soutien des trois chambres à travers une campagne de lobbying intense ("Je soutiens votre motion, à condition que vous souteniez la mienne ..."). Pour qu'une motion soit adoptée par les membres, il faut l'appui de la majorité de chaque chambre individuelle.

### Des motions pour assouplir la mise en œuvre de la motion 65 sur les IFL

Lors de la précédente Assemblée générale à Séville en 2014, avait été adoptée la motion 65 sur les IFL (*Intact Forest Landscapes* – Paysages Forestiers Intacts). Cependant, les IFL ont été définis (cartographiés) par WRI (World Resources Institute) et un certain nombre d'ONG environnementales uniquement à partir d'images satellitaires et sans aucune vérification sur le terrain. Ce qui, depuis, a été fortement remis en question par les opérateurs forestiers du Canada, de la Russie, de l'Amérique latine, de l'Asie et du bassin du Congo. Une mise en œuvre stricte de cette motion aurait eu de graves conséquences sur la viabilité économique des entreprises. L'ATIBT a donc déposé trois motions pour réclamer des amendements à la motion 65.

Nous avons finalement décidé de retirer deux de nos motions, étant donné qu'elles étaient en partie intégrées dans les IGI's (*International Generic Indicators* – Indicateurs génériques internationaux) récemment adoptés, mais avons souhaité conserver la motion relative à la viabilité économique des entreprises. Cette motion, la motion 34, réclame **une évaluation régionale des impacts globaux à court et à long terme (environnementaux, sociaux et économiques) des mesures de gestion et de protection liées mise en œuvre de la motion 65.**

Les bureaux nationaux et régionaux du FSC élaboreront leur propre approche nationale ou régionale pour mener l'évaluation. Les *Standard Development Groups* (SDG) - Groupes de développement des indicateurs – devront examiner les résultats de cette évaluation lorsqu'ils développeront des indicateurs relatifs à la protection des IFL au sein des *National Forest Stewardship Standards* (Normes Nationales de gestion forestière).

### Un plébiscite pour la motion 34 de l'ATIBT, un dialogue amélioré avec les ONG et un suivi nécessaire

Grâce à une excellente campagne de lobbying et de sensibilisation, la motion 34 de l'ATIBT a été adoptée par l'Assemblée générale avec un très beau consensus. Cependant, nous devons désormais nous assurer de ne pas perdre cet enthousiasme et d'obtenir la mise en route de cette évaluation dès que possible. Les chambres environnementales et sociales du FSC vont suivre attentivement les avancées sur le sujet.

De nos rencontres avec des ONG environnementales, en particulier Greenpeace, il est clairement apparu qu'il était nécessaire d'améliorer le dialogue. Sans doute que de tels échanges pourraient contribuer à une meilleure compréhension des défis auxquels doivent faire face les sociétés forestières responsables, et pourraient éviter des tensions telles qu'elles sont apparues dans les discussions sur les IFL. Le temps nous le dira, mais l'ATIBT soutient en tout cas pleinement l'idée de réunions régulières avec des ONG environnementales.

Grâce à un travail intense (et des nuits écourtées...), nous sommes fiers d'avoir pu faire adopter la motion 34, une cause pour laquelle il importait de se battre, et je veux remercier tous ceux qui se sont impliqués pour leur contribution et leurs efforts sans relâche.

Bien à vous,

Robert Hunink  
Président de l'ATIBT